

*Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 8 décembre, se réunit à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Charles GALLET, Maire.*

*Présents : Irène Badin, Michel Bontoux, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Colette Gruffaz Alda Lacan, Jean-Pierre Lovet, Patrice Monat, Sébastien Ollagnier, Maud Pitault, Yoann Saugey, Sandrine Taramasz, Sébastien Terrier, Ludovic Vincent.*

*Excusés : Sébastien Montfollet, pouvoir Sébastien Terrier.*

*Secrétaire de séance : Isabelle FOURNIER.*

## **Approbation de la séance précédente**

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

## **Points sanitaires COVID**

**Au 15 décembre : Fin du confinement strict et mise en place d'un couvre-feu de 20h00 à 6h00**

- ✓ Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés
- ✓ Instauration d'un couvre-feu de 20h00 à 06h00 du matin à l'exception du réveillon du 24 décembre
- ✓ Prolongation pendant 3 semaines de la fermeture des lieux accueillant du public (salles de cinéma, théâtre, musée). Possibilité de réouverture le 7 janvier 2021.
- ✓ Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

**École** : nombre de cas COVID depuis la rentrée de septembre :

- 1 enfant positif en septembre
- 4 enfants positifs en novembre
- 4 enfants positifs en décembre

Depuis le retour des vacances de Toussaint entre 9 et 11 enfants absents chaque jour (cas contacts de leurs parents ou positifs eux-mêmes). Depuis lundi dernier, plus que 4 enfants absents pour cette raison.

A chaque cas positif, Mme Morel fait remonter l'information à l'inspection académique.

Il n'y a jamais eu 2 enfants positifs en même temps dans la même classe.

**Personnel communal** : respect des gestes barrières par l'ensemble des agents.

## **Administration générale**

*Rapporteur M. le Maire*

### **1- Règlement intérieur du conseil municipal**

Le Maire expose :

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Les différents articles ont été travaillés en réunion d'exécutif élargi le 7 décembre 2020.

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale.

*Il est proposé au conseil,*

**D'APPROUVER** dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du conseil municipal de la Commune de Saint Victor de Cessieu pour le mandat 2020/2026.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

**VOTE : 19 pour -0 contre -0 abstention // DEL202012001**

Sentiment de Ludovic Vincent qu'il n'y aura moins de discussion lors des séances de conseil mais il apprécie que le point des adjoints soit adressé avant la réunion de conseil.

Il est précisé que les comptes rendus des commissions seront adressés à l'ensemble des membres du conseil. Et que tous les conseillers peuvent participer aux études des commissions auxquelles ils ne sont pas membres.

## **Finances**

*Rapporteur M. le Maire*

### **2- Décision modificative n°2**

Chapitre	Article	Libellé	Montant DM
65	657361	Caisse des écoles	+ 15 000 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>+15 000 €</b>
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 15 000 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>+15 000 €</b>

Cette augmentation de subvention à la Caisse des Ecoles est rendue nécessaire. En effet, la pandémie a occasionné une perte de recettes de 31 786€ sur l'année 2020 pour la caisse des écoles. Ce déficit est pris en charge par la commune.

**VOTE : 19 pour -0 contre -0 abstention // DEL202012002**

## **Cadre de vie / Voirie**

*Rapporteur Sébastien TERRIER*

### **Adressage**

Sébastien Terrier rappelle que le conseil municipal a délibéré les 14 septembre et 16 novembre 2020 pour :

- Créer ou modifier des dénominations de voies
- Numérotter certains bâtiments
- Demander au service de l'adresse de la Poste de procéder aux créations et modifications concernées

Il précise que la présente délibération validera les différents changements. Ainsi ce sont 31 changements de noms et numéros, 13 rues qui changent simplement de numéros, et 6 sites qui se voient attribuer un

numéro. Des devis ont été demandés pour la fourniture des plaques ou panneaux (48) de rues et des plaquettes de numéros (272), dans le respect de la typographie actuelle.

Accompagnée du certificat d'adressage, la distribution des plaques + kit sera faite par les référents de quartier. Une aide administrative au changement d'adresse pourra aussi être apportée par le CCAS si nécessaire.

À réception des plaques de numéros, elles seront distribuées via les référents de quartier, aux foyers concernés accompagnées du certificat d'adresse.

*Il est proposé au conseil municipal,*

**D'ACCEPTER** les modifications et créations suivantes :

↳ **VOIES AVEC CHANGEMENT DE NOM ET DE NUMÉROS**

ANCIEN NOM	NOUVEAU NOM	OBSERVATION
Route de Doissin	Impasse de la filature	
Route de Doissin	Impasse des jardins	
Chemin de Fossard	Impasse des chênes	
Chemin Giroud	Chemin de la soierie	
Chemin Giroud	Impasse de la bobine	
Chemin de Gurgeolas	Impasse des tourterelles	
Chemin de Gurgeolas	Chemin des châtaigniers	numérotation inchangée
Chemin du luminaire	Impasse des mésanges	
Chemin du bas Mornas	Chemin des planeurs	
Côte de Mornas	Chemin des pinsons	numérotation inchangée
Impasse de Mornas	Impasse des grives	numérotation inchangée
Route de Mornas	Impasse des fauvettes	
Route de Mornas	Impasse des hirondelles	
Route de la Tour du Pin	Impasse des prunus	
Chemin côte Rosemonde	Impasse des poiriers	
Chemin côte Rosemonde	Impasse des cerisiers	
Chemin côte Rosemonde	Impasse des figuiers	
Chemin côte Rosemonde	Impasse des pommiers	
Route de Sérézin	Impasse des chardonnerets	
Chemin de Vallin	Chemin de Vallin la forêt	numérotation inchangée
Chemin de bas Vallin	Chemin des Gallières	
Chemin du bas Vallin	Impasse des papillons	
Chemin du bas Vallin	Impasse des lucioles	
Chemin du haut Vallin	Chemin des hérissons	numérotation inchangée
Route de Vaux	Impasse des vignes	
Lotissement chemin du clos	Chemin du clos	numérotation inchangée
Chemin des noyers	Chemin du Gardivet	numérotation inchangée
Route du clos Janin	Impasse des églantines	
Chemin de Guillermont	Impasse des frênes	

Chemin du luminaire	Impasse des anémones	
Route de la Tour du Pin	Impasse des bouleaux	

### ↳ **VOIES AVEC SIMPLE CHANGEMENT DE NUMÉROS**

Chemin de Gourgeolas
Chemin du Buis
Chemin des Jassines
Route de Sérézin – 2 endroits
Chemin Cartallier
Route de la Tour du Pin– 2 endroits
Route de Torchefelon
Chemin du bas Vallin
Route du clos Janin
Chemin Giroud
Côte Rosemonde
Route de Vaux – 3 endroits
Chemin de Guillermont

### ↳ **SITES NUMÉROTÉS**

Pré du moulin
Buvette place de Vaux
2ème bâtiment technique
Église
Cimetière
Pré à côté du cimetière

### ↳ **SITES NOMMÉS**

Place de la Vedette

**DIT** que la présente délibération sera transmise à l’Institut Géographique National (IGN) et au Système National de l’Adresse (SNA).

**VOTE : 19 pour -0 contre - 0 abstention // DEL202012003**

*Rapporteur Sébastien TERRIER*

### **TE 38 réalisation d'un diagnostic éclairage public en vue du transfert de la compétence éclairage public**

Le diagnostic du patrimoine relatif à l'éclairage public permet l'analyse technique et financière du réseau par un bureau d'étude afin d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande...) et ainsi d'obtenir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Considérant que le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics fixe à 25 000 euros HT le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et que le montant d'un diagnostic ne dépasse pas cette somme ;

Considérant que la technicité et la complexité d'une telle étude ne permettent pas à la commune de répondre elle-même de manière pertinente à la définition et à la gestion du besoin ;

Considérant que TE38 propose d'établir un tel diagnostic ; que son programme permet, outre l'état des lieux du patrimoine, de recueillir des recommandations d'améliorations et de mise en conformité du patrimoine ainsi que de hiérarchiser et chiffrer les différentes actions à engager afin de constituer une aide à la décision

pour la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public ainsi que l'élaboration de la cartographie informatique du réseau sur tout ou partie de la commune ;

Considérant qu'il est donc de l'intérêt de la commune, membre de TE38, de faire appel aux compétences de ce dernier afin de réaliser le diagnostic de son patrimoine relatif à l'éclairage public ;

Considérant par ailleurs que la délibération n° 145 du conseil syndical de TE38 du 8 décembre 2014 prévoit la participation de ce dernier pour la réalisation d'un diagnostic selon le plan de financement suivant :

Commune	Patrimoine EP (nb points lumineux)	Part. TE38	Part. Commune	
		en %	en %	En montant pour mission de base <i>Diagnostic + cartographie</i>
TE38 ne perçoit pas la TCCFE	≤ 50	60%	40%	410 €
	50 - 100			900 €
	101 - 200			1 420 €
	201 - 300			1 730 €

**Considérant enfin que TE38 prend en charge le coût du diagnostic lorsque la commune transfère sa compétence dans les six mois suivants la restitution du diagnostic ;**

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune demande la réalisation par TE38 du diagnostic de l'éclairage public avec étude d'éclairage.

Il est proposé au conseil municipal,

**DE FAIRE RÉALISER** par TE38, un diagnostic de l'éclairage public de la commune (points lumineux, armoires de commandes et cartographie numérique du réseau et étude d'éclairage) ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.

**DIT** qu'à terme la commune souhaite transférer la compétence éclairage public et délibèrera à l'issue du diagnostic.

**VOTE : 19 pour - 0 contre – 0 abstention // DEL202012004**

Sébastien TERRIER précise que la commune envisage un transfert de la compétence de l'éclairage public à TE38 (durée 3 ans), actuellement confié à l'entreprise SPIE. Le TE 38, est un syndicat existant depuis 25 ans, il regroupe les collectivités iséroises pour agir dans le domaine des énergies. Pour l'éclairage public, TE38 réalise les diagnostics, les travaux d'investissement, la maintenance est sous-traitée à l'entreprise SPIE sur notre territoire. Ainsi, la qualité de service que nous connaissons resterait la même.

Pour pouvoir transférer la compétence, TE38 doit réaliser un diagnostic de notre parc d'éclairage public pour fixer le coût du forfait annuel. Un devis basé sur le diagnostic de 2015 affiche 3 500 € /an. Avec SPIE, nous payons actuellement 3 600 €/an à conditions égales. Sachant que depuis 2015, une grande partie de notre réseau d'éclairage public a été rénové, ce coût devrait donc être réduit. Hormis le fait d'avoir un diagnostic récent et précis, le transfert permet bien d'autres avantages dont une augmentation des subventions. Nous reviendrons en détail sur ceux-ci lors du deuxième délibéré.

Rapporteur Jean-Charles GALLET

### 5- CONVENTION MODALITÉS GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DES VOIRIES COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention afin de définir les modalités du groupement de commande entre la communauté de communes CC Vals du Dauphiné et la commune de Saint Victor de Cessieu ayant pour objet l'entretien et la réfection des voiries communales et communautaires.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné coordonne le groupement de commandes. À ce titre, elle procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des prestataires.

La commune de St Victor de Cessieu fait partie des 11 communes du secteur Ouest - Lot n°3.

1-Taux 0% du montant des travaux réalisés : Chiffrage, suivi des travaux, attachements et PV de réception pour les travaux d'entretien des voiries communales (PATA, revêtement bicouche émulsion ou enrobés denses, curage de fossés etc)

2-Taux 3,5% du montant des travaux réalisés : Chiffrage, suivi des travaux, attachements et PV de réception pour les travaux d'ingénierie (aménagement de sécurité, création de trottoirs, parkings, place publique, collecteur Eaux Pluviales etc) nécessitant la réalisation de levés topographiques et la réalisation de plans d'exécution.

3-Taux de 2% de l'estimation prévisionnelle : Réalisation d'études nécessitant la réalisation de levés topographiques, de plans d'exécution, (aménagement de sécurité, création de trottoirs, parkings, place publique, collecteur Eaux Pluviales etc) et n'ayant pas aboutie à des travaux au-delà d'un délai de 2 ans par rapport à la prise de commande de l'étude.

La convention de groupement est conclue jusqu'à la date de fin d'exécution du marché.

***Il est proposé au conseil municipal,***

**D'ACCEPTER** les modalités du groupement de commande pour la voirie

**D'AUTORISER** le Maire à signer, avec la Communauté de communes la convention précitée

**D'AUTORISER** le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

**VOTE : 19 pour - 0 contre - 0 abstention // DEL202012005**

## Compte rendu des adjoints

### Jean-Pierre LOVET « Gestion du personnel et parcours éducatif »

- Visiophone : installation d'une nouvelle commande par les services techniques dans la garderie permettant de maintenir le portail fermé pendant le temps périscolaire et d'ouvrir le portail St Roch à distance, dans le respect des mesures qui doivent être prises pour le dispositif vigipirate.
- Rencontre avec les représentants des parents d'élèves pour échange sur les transports scolaires
- Vidéosurveillance en place.
- Formation au protocole de nettoyage de l'ensemble du personnel en charge de l'entretien des locaux
- Repas de Noël bio et local le jeudi 17/12 sans additif et sans OGM.
- Réunion de la caisse des écoles le jeudi 17/12
- Présentation de l'impact financier de la crise du COVID sur les recettes de la caisse des écoles de l'ordre de 35 000 €.

## **Colette GRUFFAZ « Action sociale, jeunesse, solidarité & politiques intergénérationnelles »**

Retour positif sur les bons de Noël, la liste des commerçants a été allongée.

## **Sébastien TERRIER « Cadre de vie & environnement »**

- Mise en place du groupe de travail sur l'aménagement après la passerelle (Yoann SAUGEY, Patrice MONAT et Sébastien MONTFOLLET). Beaucoup d'idées ont été récoltées, grâce à bonne participation des habitants, notamment les jeunes et ados du village.
- Sandrine Taramasz travaille avec Cécile Anselme des services techniques sur le remplacement des arbres.
- Le remplacement et l'installation de barrières de voirie est en cours.
- Une réflexion est lancée sur l'arrosage dans la commune, terrain de foot, jardinières, rond-point... et sur l'installation de citerne de récupération des eaux pluviales.
- La formation des agents communaux en secourisme est validée, le principe étant qu'à terme tous soient formés. 2 agents des services techniques seront formés sauveteurs secouristes au travail SST, les autres agents seront formés au PSC1.
- Nous demandons une étude sur la possibilité de modifier le portail principal de l'école afin de rendre mobile la partie de gauche ou celle du centre pour fluidifier les flux. Un devis est demandé à la société DECOMBE.
- Les toilettes automatiques seront terminées cette semaine.
- La vidéosurveillance continue d'être déployée. Formation de Fabien Billard et Sébastien Terrier pour l'exploitation des données.
- La mare dans la forêt de Vallin a été curée, facture de 1 200 €. C'est une recommandation de l'ONF, il y a une subvention de 1 000 €.
- Plantation des arbres allée des tilleuls, forêt de Vallin, prévue le mardi 15.
- Avec les chaudières quelques soucis, boue au fond de la cuve fioul et chaudière bois une pièce se grippe. Difficultés d'accès au serveur pour la commande à distance, RDV prévu avec le service informatique pour régler ce problème et finaliser la mise en place du wifi pour les locaux techniques.
- Réunion commission 22/12 à 18h30.
- Intervention de Yoann Saugey sur l'aménagement de l'espace entre le gymnase et la passerelle, le sous-groupe a analysé les retours des habitants sur les propositions d'aménagement.
- Remarque de Ludovic Vincent pour sortir le défibrillateur du gymnase protégé dorénavant par la vidéo protection du site. Sébastien Terrier répond que la commission va travailler sur l'équipement de la commune en défibrillateur et leur positionnement.

## **Isabelle FOURNIER « Concertation, communication et démarches participatives »**

- Lancement du prochain bulletin mi-janvier pour reprendre le rythme trimestriel souhaité.
- Réunion de commission le mercredi 16/12 à 16h30 afin de définir la stratégie de communication.
- Finalisation du document sur les référents de quartier.
- Pour le site Internet, le cahier des charges consultation sera envoyé cette semaine. Des devis seront demandés à des sociétés locales et des sociétés ayant acquis de l'expérience en site internet de mairie.
- Isabelle demande aux membres du conseil de lui faire suivre des idées pour des posts sur les réseaux sociaux.
- 405 abonnés Illiwap et 1 196 abonnés à Facebook.

## **Maxime DURAND « Vie associative, animation, sport & culture »**

- Marché de Noël virtuel : Maxime remercie Yoann pour le temps passé à faire les montages vidéo, Les commerçants sont très contents de la mise en avant de leurs activités et produits.
- Le concours des maisons illuminées a débuté la semaine dernière, beaucoup de retour des habitants donnant leurs autorisations écrites pour la publication des photos sur les réseaux sociaux.
- Remerciement des services techniques pour l'installation des illuminations.

## Questions diverses

**Astreinte élu** : a commencé début décembre, Jean- Charles GALLET a pris un abonnement spécifique car la bascule du numéro de la mairie ne donnait pas satisfaction. Le numéro d'astreinte est communiqué sur le répondeur de la mairie.

**CCI Nord Isère** : échange avec la société Neoen, producteur indépendant français d'énergies renouvelables.

Réunion le mardi 5 janvier à 19h00 en Mairie de St Victor de Cessieu pour une présentation d'1 heure avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

**Question reçue avant séance de M. Yves FERNANDEZ** : « Est-il prévu une mise en place du tout à l'égout prochainement, sachant que j'habite chemin du buis et que mon champ d'épandage arrive au bout de 33 ans a saturation que je dois faire curer tous les ans ainsi que la fosse toutes eaux. Je vous en remercie par avance ». Il lui sera répondu que la compétence appartient à la CC des Vals du Dauphiné, en l'état actuel, il n'est pas prévu d'extension du réseau sur la commune de Saint Victor de Cessieu. Jean-Charles précise que la nouvelle station pourrait peut-être être opérationnelle en 2023, la communauté est en train de monter les dossiers de faisabilité et de subvention.

**Fibre** : question de Ludovic VINCENT sur les tracés au centre-bourg, beaucoup de personnes s'interrogent sur ces tracés. Sébastien Terrier confirme que c'est bien pour la fibre, mais attention il précise que le repérage n'entraîne pas le déploiement de la fibre. On peut espérer un raccordement pour fin de l'année 2023.

Ludovic VINCENT interroge sur les suites de la vente à M. Delsignore, Jean-Charles GALLET répond que l'EPOA attend que les actes notariés soient établis pour procéder à l'acquisition

Sandrine Taramasz demande s'il est possible de demander aux personnes qui ont mis des rochers et des piquets Route de Gourgeolas de les retirer maintenant que les travaux sont terminés. Les piquets sont dangereux pour les 2 roues. Sébastien Terrier lui demandera s'ils peuvent les enlever.

**Fin de séance 21 heures 15**